

En évoquant l'accord historique du 20 février 2012, nous n'insisterons jamais assez sur l'acte de générosité consenti par le Gouvernement jurassien qui est prêt à sacrifier sa souveraineté cantonale au profit d'une nouvelle entité romande à créer de toutes pièces.

Un argument de poids

Au-delà des considérations historiques, cette noblesse d'esprit constitue désormais le préalable nécessaire au recouvrement de l'unité du peuple jurassien, près de quarante ans après la déchirure issue d'une procédure plébiscitaire viciée par les manipulations bernaises. L'appel du cœur sera déterminant au sein du canton du Jura.

Dans le Jura-Sud, le processus à venir nécessite un angle d'approche différent. La population de cette région francophone représente actuellement une minorité de 5,25% au sein d'un grand ensemble germanophone. Il s'agit de son poids politique relatif, qu'aucun statut particulier ne sera en mesure d'augmenter de manière significative. Au chapitre des privilèges, il n'est qu'à considérer le « droit de vote séparé » conféré à la Députation francophone qu'un député probernois du Jura-Sud demande de restreindre par voie de motion. Comment mieux scier la branche sur laquelle on est assis? Comment mieux se plaindre dans son statut d'ultra minoritaire? Comment demeurer crédible en louant, en parallèle, un concept de statu quo+ censé conférer plus de pouvoir à la région?

En formant un nouvel Etat composé du nord et du sud du Jura, les habitants du Jura méridional représenteraient une part de 42,3% du total, soit un poids politique relatif multiplié par huit! Mieux, le Jura-Sud participerait pour moitié aux travaux de l'Assemblée constituante chargée de dessiner les contours du nouveau canton romand! Comment mieux défendre ses droits, ses infrastructures? Comment mieux dissiper ses craintes sur ses réseaux scolaires, hospitaliers, administratifs?

Contrairement à ce que certains probernois endurent souhaiteraient, la procédure issue de l'accord du 20 février 2012 ne sera pas abordée comme une guerre entre nord et sud du Jura. Elle sera encore moins considérée comme une tentative de rattachement du Jura méridional à un canton du Jura souverain depuis le 1^{er} janvier 1979.

L'élection d'une assemblée constituante consistera à réinventer l'avenir à travers une construction commune, dans l'intérêt et le respect de chacun. Ensuite, chacun pourra accepter ou non le travail de ce cénacle.

Jusque-là, on peut ergoter sur les écoles, les hôpitaux, la fiscalité, les prestations sociales, les soutiens au sport et à la culture. On peut ratiociner, pinailler ou tergiverser à l'infini. Rien ne remplacera le poids politique que le Jura-Sud aura à gagner dans ce processus! Rien ne constituera un meilleur moyen de défense de ses propres acquis! C'est l'argument de la raison.

Extraits de la conférence de presse du MAJ, dimanche 9 septembre 2012

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 64^e année - N° 2824 • abonnement annuel: 85 fr. • 20 septembre 2012 • Paraît le jeudi

Le prix de l'amour

Dans un communiqué publié à fin juin, le parti radical du canton de Berne approuve «l'idée d'un vote par les urnes pour régler définitivement la Question jurassienne. Il fait part de son attachement inconditionnel au Jura bernois (sic) et indique qu'il mettra tout en œuvre pour apporter son soutien à la population favorable au maintien de la langue française dans un canton alémanique.»

Décortiquons un peu ce morceau de bravoure. Le PLR bernois approuve l'idée d'un vote « par les urnes ». Sinon, ce serait à main levée, ce qui présente quelques difficultés pour une région comptant 49 communes, 51 000 habitants répartis sur 541 kilomètres carrés. Les urnes s'imposaient à l'évidence. On remercie le PLR bernois de l'avoir compris et de n'avoir pas cru que le sud du Jura contenait une peuplade où les décisions sont prises lors d'assemblées tribales. Nous avons l'électricité, l'eau chaude, le chauffage central, et même des urnes.

Immolez-vous !

Le parti radical bernois promet d'apporter son soutien à ceux « qui veulent maintenir la langue française dans un canton alémanique. » Parole remarquable, puisqu'elle admet que le canton de Berne est alémanique par essence, et que les français ne s'y maintiennent que par la mainmise sur un territoire romand.

Autrement dit, il reviendrait à une population romande de s'immoler, en quelque sorte, afin d'empêcher le canton de Berne d'être alémanique comme sa nature l'y conduit. Selon cette logique, le sud du Jura devrait choisir la sujétion, afin que ses maîtres germanophones continuent à faire semblant de

parler le français. S'ils y tiennent tant que cela, nous leur recommandons l'Ecole Club Migros ou les cours de l'Université populaire: nul besoin de détourner la moitié du Jura de son destin naturel.

Les promesses et les preuves

Pour un Jurassien du Sud, quel est l'intérêt que le canton de Berne soit bilingue ou non, s'il n'en fait plus partie ? Il faudra nous l'expliquer. On sent bien que le rédacteur du communiqué a voulu dire autre chose : que son parti soutiendra les francophones voulant rester bernois, quels que soient leurs motifs, le dernier d'entre eux étant évidemment le maintien du français dans un canton stauffure. C'est donc du blabla pur, couvrant de l'impérialisme primaire.

Quand le parti radical bernois dit vouloir « tout mettre en œuvre » pour manifester son « attachement inconditionnel », on se demande ce que cache cette déclaration d'amour. Comme chacun sait, il existe en la matière une marge notable entre la déclaration et les actes, entre les promesses et les preuves, entre dire et faire.

Combien ?

Les promesses coûtent cher à ceux qui les croient et les preuves

coûtent cher à ceux qui les fournissent. Le PLR bernois a fait une déclaration d'amour, dont ses destinataires attendent sans doute qu'elle se transforme en preuves. Sous quelle forme ? Quand le PLR dit « tout », on imagine qu'il ne se limitera pas à des sucettes de consolation et quelques Ragusa périmés. Nous aimerions lui poser une question simple : en langage radical bernois, combien de francs vaut le mot « tout » ?

Au bon temps des « caisses noires », on n'avait pas à s'en soucier: les preuves d'amour sonnantes et trébuchantes, convoyées par le facteur Houmard, arrosaient ceux qui voulaient « maintenir le fran-

çais dans le canton de Berne», alors qu'une bonne partie d'entre eux ne le parlaient pas à la maison. Le pseudo-zèle francophone d'aujourd'hui en aurait surpris plus d'un, à commencer par les intéressés.

Nous n'en sommes plus là. Le philosophe espagnol Fernando Savater a écrit que, du moment qu'on n'a pas l'intention de tenir ses promesses, autant en faire de mirobolantes. C'est un thème que nous aurons l'occasion d'évoquer souvent encore dans les mois qui viennent, avec la faribole du statu quo+.

● Alain Charpilloz

Retroussons nos manches!

L'heure du Jura, mes amis, c'est maintenant ! Elle est enfin arrivée ! Le décompte des jours a commencé : si les deux votes qui devront s'exprimer simultanément dans le nord et dans le sud du Jura sont effectivement organisés en novembre 2013, il reste moins de cinq cents jours, à peine quinze petits mois !

Et si nous voulons que « le ciel fasse germer notre semence », eh bien, chers amis, il faut d'abord semer. C'est maintenant l'époque des semailles ! Tout de suite ! Pour vous, ici, sur le territoire de votre canton, et pour nous, là-bas, dans les districts encore sous tutelle bernoise.

Nous avons à semer les bonnes paroles, celles qui vont persuader les opposants, convaincre les indécis, bousculer les indifférents. Ici, vous aurez à parler de partage de souveraineté et ce ne sera pas facile. Parce que ce partage va nécessairement générer d'importants changements, d'autres fonctionnements, voire même des pertes pour certains d'entre vous ; mais aussi évidemment des avantages bien réels qu'il faudra mettre en valeur.

Pour nous, dans le Sud, ce ne sera pas simple non plus ! C'est une autre bataille que nous avons à livrer : celle de l'inertie, de la frilosité, de la peur ou du désintérêt.

Soyons-en tous persuadés : tout est possible !

Un double « oui » de nos deux populations ouvrira la porte à un projet commun de nouvelle Constitution à inventer ensemble, à de nouvelles bases pour un nouvel Etat. Bien sûr, nous n'aurons pas encore fini notre travail mais nous serons prêts et solides pour la deuxième étape de ce long processus.

Pour que « demain, nos cris, nos chansons et nos danses célèbrent la fin de nos combats », nous savons tous ce que nous avons à faire ! Retroussons nos manches et allons-y !

*Extraits du discours de Chantal
Mérillat, représentante de l'AFDJ,
prononcé le dimanche 9 septembre
2012.*



Grosse affluence à Delémont à l'occasion de la 65^e Fête du peuple jurassien.



*Chantal Mérillat, représentante
de l'AFDJ.*

S O M M A I R E

**QUE RESTERA-T-IL DU DROIT DE VOTE SÉPARÉ DE LA DÉPUTATION FRANCOPHONE?
EXTRAITS DU DISCOURS DE CORINNE JUILLERAT LORS DE LA FÊTE DU PEUPLE
LE JURA SE SOUVIENT: RECONNAISSANCE DU PEUPLE JURASSIEN**

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

REVUE DE LA PRESSE

La presse romande a salué le succès de la 65^e Fête du peuple jurassien.

Le Quotidien Jurassien – (10 septembre 2012)

La flamme des militants ranimée

Le Quotidien Jurassien (10 septembre 2012)

Jeunesse, réveille-toi!

► Le MAJ a lancé un appel à la mobilisation, en particulier envers les jeunes, en vue des scrutins sur la Question jurassienne.

► En marge de la Fête du peuple à Delémont, les spectacles de rue ont enchanté une foule considérable. **Pages 3 et 5**

L'Impartial (10 septembre 2012)

FÊTE DU PEUPLE Le Mouvement autonomiste jurassien est en campagne. Il compte sur un réveil de la jeunesse.

Appel à la mobilisation

* * *

Hormis Moutier et Saint-Imier, le Jura-Sud est en queue de classement de l'étude d'attractivité économique de l'Union du Commerce et de l'Industrie du canton de Berne.

Le Quotidien Jurassien (7 septembre 2012)

■ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Le Jura bernois à la traîne

Steve Guerdat, Jurassien en or

Le Gouvernement jurassien s'associe à la population du Jura pour féliciter Steve Guerdat, magnifique et généreux ambassadeur de la République et Canton du Jura. Sublime consécration pour ce cavalier d'exception dans le contexte le plus prestigieux, celui des Jeux olympiques de Londres. Il rejoint ainsi Eric Haenni qui, à Tokyo en 1964, avait gagné la médaille d'argent en judo.

C'est une fierté pour la région jurassienne et pour le sport équestre. Steve Guerdat manifeste régulièrement son attachement à sa région et c'est ainsi une grandiose signature jurassienne.

Dans la finale individuelle, Steve Guerdat, montant Nino des Buissonets, a remporté la médaille d'or de manière sensationnelle, avec l'unique double parcours sans faute de la journée.



Un grand merci à l'AFDJ ainsi qu'aux personnes qui ont confectionné de succulentes pâtisseries, de même qu'à tous les bénévoles qui ont œuvré dans le cadre de la 65^e Fête du peuple jurassien!

Que restera-t-il du droit de vote séparé de la Députation francophone?

En date du 11 septembre 2012, la députée prévôtoise Irma Hirschi a déposé une motion à propos du vote séparé de la Députation francophone. Le texte, cosigné par les membres autonomistes, demande que ce droit puisse être exercé, comme c'était le cas naguère, à la demande d'un seul membre de la Députation francophone.

Cette motion est destinée à s'opposer à celle du député UDC de Malleray, Jean-Michel Blanchard, qui a demandé le 13 juin dernier que le droit des parlementaires de langue française ne puisse être exercé qu'à la demande d'une majorité de la députation. Un probernois du Jura-Sud favorable au statu quo+ qui sollicite un démantèlement des droits des francophones, voilà qui relève de la singularité, voire du paradoxe! Actuellement, le droit peut être exercé à la demande de trois députés.

Dans le développement de sa motion, Irma Hirschi précise:

« Par sa nature exceptionnelle, la motion Blanchard restera gravée

dans les annales du Grand Conseil, voire dans l'histoire politique des démocraties modernes: un député demande à une majorité de restreindre les droits de la minorité à laquelle il appartient!

Le député Blanchard reproche aux députés autonomistes d'annoncer ouvertement leur volonté de faire usage du vote séparé lorsque la députation est unanime. Le même député a pourtant, par le passé, exigé le vote séparé sur un objet qui ne faisait pas l'unanimité de la députation et sans consulter cette dernière. A l'époque MM. Schnegg et Blanchard, contre l'avis d'une minorité de la députation, soutenaient une motion Zuber relative

à la politique culturelle interjurassienne.

La présente motion vise d'une part à contrer la motion Blanchard. Il se peut en effet que, selon les sujets traités, des minorités de circonstances puissent demander le vote séparé (femmes – elles ne sont que quatre – représentation biennoise, etc.). La proposition Blanchard les en empêcherait.

Cette intervention vise aussi à sonder les véritables intentions des autorités à l'égard du fameux statu quo+. Le + devait signifier plus de droits, plus de compétences pour la minorité francophone et non pas une restriction desdits droits et compétences.

La présente motion ne requiert pas de traitement urgent. Plus le moment de sa discussion sera proche de la votation prévue en 2013 par la déclaration d'intention du 20 février 2012, mieux ce sera! »

Le train législatif est lancé

Les cantons de Berne et du Jura ont lancé le processus législatif qui permettra la tenue d'une votation populaire portant sur l'avenir institutionnel du Jura.

Le Conseil exécutif bernois a autorisé la Chancellerie d'Etat à ouvrir une procédure de consultation portant sur une révision de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

du Jura méridional pourra dire, à travers ce vote, s'il juge opportun que le gouvernement engage la procédure nécessaire à la création d'un nouveau canton.

Un article 139

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura a mis en consultation, de son côté, jusqu'au 2 octobre 2012, un avant-projet de révision partielle de la Constitution relative à l'avenir institutionnel de la région. L'exécutif jurassien propose d'inscrire dans la Constitution canto-

nale un article 139 qui prévoit que « le gouvernement est habilité à engager un processus tendant à la création d'un nouveau canton couvrant les territoires du Jura bernois et de la République et Canton du Jura, dans le respect du droit fédéral et des cantons concernés. » Cette révision partielle de la Constitution respectera la procédure législative habituelle: si le parlement l'accepte, elle sera soumise en votation populaire.

Le gouvernement évoque notamment le principal enjeu lié à cette révision constitutionnelle. Les citoyens qui sont âgés de moins de 57 ans – c'est-à-dire la majorité de la population – n'ont pas participé aux plébiscites des années 1970 qui ont donné naissance au cadre institutionnel qui est aujourd'hui en vigueur dans la région jurassienne. Le référendum obligatoire sur la révision constitutionnelle proposée permettra de déterminer si le corps électoral est favorable à la perspective de donner à la région un nouveau cadre institutionnel. Il est dans l'intérêt de la région jurassienne et de ses habitants de créer un nouveau canton couvrant l'ensemble du territoire.

CALENDRIER du Mouvement autonomiste jurassien

Dimanche 30 septembre 2012

Fête du peuple fouronnais.

Samedi 27 octobre 2012

Saint-Ursanne: Journée des sections jumelées, AJE Bâle – MAJ (UJ)
Bévilard – MAJ (RJ) Clos du Doubs.

LE JURA LIBRE OPTIQUE JURASSIENNE

Case postale 202
2800 Delémont 1
Téléphone: 032 422 11 44
Télécopieur: 032 422 69 71
Courriel: juralibre@maj.ch
Rédacteur en chef:
Laurent Girardin

Un seul Jura : une chance unique à saisir (1)

Un Etat n'est jamais idéal. Résultat d'un contrat social, il est constamment exposé à la controverse sur la nature de ses fonctions et les limites de son pouvoir. Il est appelé à évoluer sans cesse au fil des mutations sociologiques, des contraintes économiques, voire de la pression écologique. Or, si l'Etat jurassien devait obligatoirement décevoir, il n'en reste pas moins l'instrument d'une souveraineté politique indispensable au progrès économique et social. Les Jurassiens n'y renonceraient sous aucun prétexte, car il leur a procuré des avantages incontestables, qu'il faudra énumérer et décrire quand l'heure sera venue.

Or, cette souveraineté peut être étendue et partagée entre sud et nord du Jura sur l'ensemble du territoire des six districts jurassiens de langue française. Tel est le projet auquel nous sommes conviés. Œuvrer à l'édification d'un canton nouveau au moyen d'une Constitution nouvelle. On nous permettra d'emblée d'in-

sister sur la distinction qu'il convient de faire à ce propos, comme le fit en 1976 le chanoine Fernand Boillat dans son projet de Constitution, avec ce préambule, je cite: «Il y a du nouveau qui, comme le remarquait Henri Bergson, n'est que la répétition de l'ancien. La vraie nouveauté suppose une activité créatrice, elle fait apparaître de l'inédit.» Ce n'est donc pas un «nouveau canton» à la construction duquel nous sommes invités à réfléchir ensemble, mais à l'émergence d'un «canton nouveau», d'une nouvelle organisation politique et institutionnelle apte à satisfaire les attentes légitimes des populations concernées. Cette chance exceptionnelle de sortir par le haut d'une division voulue d'en bas, elle est là, à portée de main, immédiate. Saurons-nous la saisir ensemble? Enjeu redoutable, chacun en conviendra.

La «déclaration d'intention» signée par les gouvernements bernois et jurassien le 20 février 2012 est l'aboutissement d'un

débat et d'un cheminement de vingt ans au cours desquels aucune issue politique n'a été trouvée à la Question jurassienne. La volonté affichée par les deux cantons sous le haut patronage de la Confédération confirme, si besoin était, que ladite question n'est pas résolue. En cela, elle contredit la réfutation obsessionnelle de ceux qui, se refusant à une analyse objective de la situation, nient sa réalité, la démente et la blâme.

Si elle est un acte politique conforme à la logique, la déclaration d'intention du 20 février 2012 ne peut, du point de vue autonomiste, être considérée comme l'acte final du processus démocratique qu'elle initie. Elle est une étape indispensable, et nous la respectons comme telle. Mais s'il fallait qu'en fin de compte la reconstitution de l'unité du Jura ne se réalise pas, nous n'aurions pas vocation à parler pour les générations futures, ni même pour les présentes. Si elles le veulent, celles-ci continueront de nourrir un idéal fondé sur l'histoire et la conscience qu'elles en ont. Cette précision n'est ni un avertissement ni une menace. Elle est au contraire l'expression d'une loyauté de pensée dont il serait illégitime qu'on nous fasse grief en regard de nos déclarations et engagements antérieurs.

Le processus

Le processus institué par les deux gouvernements repose sur plusieurs consultations populaires. Ainsi, il assure le respect des droits fondamentaux des populations concernées. Il découle de ce fait d'une analyse positive, prospective et empreinte de sagesse.

L'intérêt du mécanisme juridique proposé réside dans l'offre faite aux Jurassiens du sud et du nord du Jura de plancher de concert sur la construction d'un nouvel espace de vie commun, sans a priori ni mainmise idéologique d'une partie sur l'autre. Inviter les Jurassiens du Sud à dire «non» immédiatement et les priver de l'occasion d'examiner par le menu les offres mises en concurrence (statu quo+ ou souveraineté partagée) serait manifestement contraire à l'esprit de la déclaration d'intention avec toutes les conséquences néfastes que cela suppose. Seule une procédure autorisant le corps représentatif des populations concernées, puis les populations elles-mêmes, à entrer dans un débat institutionnel dont le résultat (vote sur un projet de Constitution) serait l'ultime juge de paix peut préserver une chance réelle de résoudre la Question jurassienne.

La déclaration d'intention du 20 février 2012 prévoit qu'en cas de refus d'une ou des populations concernées, un processus prédéfini doit permettre à toute commune du sud du Jura qui le souhaite de s'exprimer ensuite sur son appartenance cantonale. C'est ce qu'on appelle le «vote communaliste».



Pierre-André Comte, secrétaire général du MAJ.

A ce propos, on songe bien sûr au choix de la commune de Moutier, dont le droit à l'autodétermination ou ce qui en tient lieu a été reconnu dans tous les rapports officiels rendus depuis 1993 sur la reconstitution de l'unité du Jura. Si les velléités qui s'expriment aujourd'hui au sein des rangs UDC du Sud trouvaient un écho favorable au Grand Conseil, le dépeçage partiel de la déclaration intercantonale réduirait alors à néant le but visé par cette dernière. L'Etat jurassien serait pour le coup délié de son engagement et l'on retournerait au point de départ. Personne n'y gagnerait, ni les commanditaires d'un tel échec ni ses victimes.

Ainsi, il faut voir que la procédure sur laquelle les deux gouvernements se sont mis d'accord ne pourra déployer les effets escomptés si le Parlement bernois refuse de l'entériner dans sa totalité. Il en va d'ailleurs ainsi de n'importe quel accord intergouvernemental, qui devient caduc à l'instant même où l'une de ses clauses est désapprouvée par l'institution parlementaire, ce qui découle de la plus pure logique institutionnelle. La contrainte de revenir alors à la table des négociations s'imposera, avec les conséquences que cela implique sur l'humeur de Jurassiens du Sud et du Nord convaincus qu'on aura nié leur capacité d'analyse et leur liberté de réflexion. La négation du libre arbitre des Jurassiens conduira à une «dépossession démocratique» dont personne n'est en droit de négliger le caractère périlleux. Si, en certaines occasions, on négocie son avenir avec son passé, trouver en celui-ci l'occasion d'une revanche reviendrait à jeter dans l'impasse deux décennies de dialogue interjurassien. Qui prendra cette responsabilité? Les apprentis sorciers imposeront-ils leur point de vue? C'est au Parlement bernois de répondre, en pleine conscience de ce qui peut arriver à la suite du choix funeste auquel il est lourdement convié.

Extraits de la conférence de presse du MAJ présentée par Pierre-André Comte, secrétaire général, dimanche 9 septembre 2012.

Histoire

Astronomie au monastère

Le Musée du tour automatique et d'histoire de Moutier organise une conférence, jeudi 27 septembre 2012 à 20h30 à Moutier (aula de Chantemerle). Donnée par Jean-Louis Walther, elle a pour thème «Alpéric de Grandval (IX^e siècle) – Expériences astronomiques au monastère». Elle sera suivie, samedi 6 octobre de 10h à 14h sur l'esplanade de la collégiale Saint-Germain, d'expériences pratiques avec le soleil. Pour les enfants et les curieux.

Imposition

Initiative : forme validée

L'initiative populaire «Pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers» est validée quant à la forme. La Chancellerie d'Etat a procédé aux contrôles d'usage et dénombré 2199 signatures valables pour cette initiative déposée le 26 juin 2012.

Le dossier est désormais transmis au Parlement jurassien à qui il appartiendra de se prononcer quant à sa validité sur le fond.

Transjurane

Tronçon Loveresse-Tavannes

Le tronçon de l'A16 entre Loveresse et Tavannes sera ouvert à la circulation fin novembre prochain. Avant cet événement majeur pour la mobilité et la sécurité routière dans le haut de la vallée de Tavannes, l'Office des ponts et chaussées du canton de Berne organise une journée portes ouvertes, samedi 22 septembre. L'objectif est de permettre à la population de découvrir ce tronçon de 4,1 kilomètres et de le parcourir en patins à roulettes, en trottinette, à vélo ou à pied.

Des stands d'information tenus par différents partenaires (sécurité, construction, mandataires), des cantines installées par des sociétés locales de Loveresse, de Reconviiler et de Tavannes ainsi que des animations ludiques, culturelles et sportives accueilleront le public dans une ambiance qui se voudra familiale et populaire.

AIJ

Gorges du Taubenloch

L'AIJ a adopté la Déclaration n° 30 par laquelle elle s'adresse à l'Office fédéral des routes (OFROU) en lui demandant de bien vouloir l'informer de l'état du dossier de l'assainissement du tronçon A16 des Gorges du Taubenloch. En effet, l'AIJ se dit préoccupée de savoir que, lorsque l'A16 sera à peine ouverte intégralement, il faudra compter avec d'importantes restrictions de trafic pour permettre des travaux nécessaires entre Bienne et Péry.

L'AIJ souhaite savoir si l'OFROU a d'ores et déjà prévu des mesures permettant de limiter les risques de perturbations et de garantir l'ouverture de ce tronçon, unique liaison directe et permanente entre le Plateau suisse et la région jurassienne. L'AIJ demande ainsi une exécution rapide de ces travaux.

Défi et renouveau

Aujourd'hui, à la veille d'une consultation populaire sur la création d'une nouvelle entité avec les territoires du canton du Jura et du Jura-Sud, cette Fête du peuple est une sorte d'entrée en campagne et devrait permettre de donner à toutes les Jurassiennes et à tous les Jurassiens l'envie et la motivation de s'engager pour ce projet audacieux que nous pourrions choisir. C'est cette même audace qui a prévalu lors du choix de la création du canton du Jura, il y a bientôt quarante ans.

Ma génération, qui n'a pas vécu pleinement cet engagement pour la création de notre canton, doit adresser de sincères remerciements pour l'engagement sans faille que nos aîné(e)s ont démontré pour la cause jurassienne. C'est une telle évidence pour nous, les acteurs politiques, de bénéficier de cette souveraineté, qu'on en oublie parfois le combat qui a été mené pour y parvenir.

Je suis absolument convaincue que l'autonomie dont nous bénéficions dans notre organisation cantonale, dans les débats politiques que nous menons, sont des éléments qui manquent à nos amis du Jura-Sud, trop éloignés des institutions politiques de Berne. Le manque de pouvoir de décision se fait sentir dans bien des cas.

Pour nous, valeurs, références culturelles et historiques peuvent s'exprimer sans entrave dans les options prises par les Jurassiens pour les Jurassiens.

Le changement intervenu dans la Question jurassienne en 2012 est significatif mais porteur de nombreux espoirs. La déclaration d'intention portant sur l'organisation de votations populaires

dans la République et Canton du Jura et le Jura bernois concernant l'avenir institutionnel de la région marquera probablement un tournant dans l'Histoire jurassienne et suisse.

Nous devons convaincre que ce changement vaut la peine d'être vécu et mobiliser les habitant(e)s de nos deux régions. Cette opportunité est une occasion unique d'allier nos forces et nos atouts respectifs. Mais attention, il ne s'agit plus ici de reconquête de territoires perdus, mais bien d'un appel à la créativité et à la construction de l'avenir d'une région tout entière.

Le Parlement jurassien vous encourage à participer avec enthousiasme à la création de cette nouvelle entité, ensemble, dans une région émancipée et forte de l'espoir que suscitent le défi et le renouveau.

Extraits du discours de Corinne Juillerat, présidente du Parlement jurassien, prononcé à l'occasion de la réception officielle du samedi 8 septembre 2012.



Corinne Juillerat, présidente du Parlement jurassien.

Transjurane

Entre Court et Loveresse

La construction des viaducs «Eaux des Fontaines» a commencé sur l'A16, entre Court et Loveresse. Il s'agit de deux ponts parallèles d'une longueur de 544 mètres et d'une hauteur maximale de 30 mètres. La réalisation de ce projet audacieux sur un sol instable demande beaucoup d'expérience et la collaboration de spécialistes d'horizons différents (construction de ponts, ouvrages spéciaux et génie civil).

La fin des travaux est prévue pour l'été 2015. Dès la fin 2016, l'A16 reliera Bienne à la frontière franco-suisse, à Delle-Boncourt, dans le canton du Jura. Deux tiers environ des 85 kilomètres d'autoroute ont déjà été réalisés et mis en service.

Doubs

Revitalisation des eaux

Le Gouvernement jurassien vient de conclure avec l'Office fédéral de l'environnement la convention-programme concernant la revitalisation des eaux. Portant sur la période 2012-2015, cette convention comporte une mesure importante visant à améliorer la qualité du Doubs. Il est effectivement prévu de revitaliser les zones d'embouchures des affluents (ou confluences) du Doubs. Un demi-million de francs sera investi à cet effet.

ET TOUT CECI EST VRAI

En ratifiant la Convention de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en octobre 2008, la Suisse s'est engagée à dresser et à mettre à jour périodiquement un inventaire de ce patrimoine du pays. Le canton de Berne, par l'intermédiaire de son Office de la culture, a pris contact avec les régions afin de déterminer quelles sont les traditions vivantes à inscrire sur sa propre liste. Dans le Jura-Sud, c'est la Fondation Mémoire d'ici qui a été sollicitée. Parmi ses propositions figuraient l'anarchisme et son enracinement dans la fin du XIX^e siècle en Erguël, la foire de Chindon, la gentiane (eau-de-vie), le fumage traditionnel de la viande, la culture mennoise, l'horlogerie, le décolletage et la braderie de Moutier. Aucune n'a été retenue.

Le *Journal du Jura* du 12 juillet 2012 écrivait que la soupe était tout de même un peu amère pour la région avant de se demander si le Jura-Sud, volontiers traité avec condescendance par ses voisins, devait définitivement rester dans l'ombre.

Pour la petite histoire, la tradition du bilinguisme a été retenue sur la liste de la Confédération pour la ville de Bienne et la torée, que Berne avait aussi proposée comme tradition représentative du Jura méridional, se retrouve sur la liste mais pour les cantons du Jura et de Neuchâtel.

Allons jusqu'au bout du processus!

Nous voici à un tournant décisif. Dans quinze mois, nous voterons. Si nous le voulons, si le bon sens l'emporte, la Question jurassienne sera résolue. Mais il faudra pour cela que nous mobilisions toutes nos forces. Dès aujourd'hui, le devoir nous appelle. Le Jura nous dit, vous dit, «j'ai besoin de toi», j'ai besoin que tu t'engages à mes côtés, pour reconstruire ensemble l'unité du pays, unité trop longtemps distraite mais jamais définitivement perdue, juste mise sous l'éteignoir d'une injustice flagrante. Il n'y a désormais plus à hésiter, à se poser mille questions inutiles. C'est le temps de la vérité, c'est le moment de la fraternité. Gardons à l'esprit la leçon du passé: unis dans une même aspiration, mus par une même volonté, nous sommes capables de renverser des montagnes. Né de la cohésion populaire, le canton du Jura est là pour témoigner. Jamais il n'aurait vu le jour sans la capacité des Jurassiens à se coaliser et à transcender leur goût de la liberté.

A force d'enthousiasme et de conviction, nous avons conquis notre indépendance dans le Nord. A force d'inspiration et de connivence, nous gagnerons notre souveraineté dans le Sud. Tout conduit à saisir la chance qui se présente à nous. Alors, réfléchissons avant d'agir, mettons tous les atouts de notre côté, en dialoguant, en palabrant s'il le faut, mais toujours en nous montrant dignes de l'enjeu. Rien ne doit être entrepris qui mette en péril un succès possible. Nous n'irons vers les victoires prochaines qu'unis et déterminés, respectueux les uns des autres, conscients des dangers, adversaires des pièges tendus. Le Jura mérite mieux qu'un malentendu et qu'un désamour. Terre romande, le Jura retrouvé dans son unité première mérite davantage qu'un désaveu. Voilà ce qui doit occuper notre esprit et inspirer notre action.

La Fête du peuple reste une formidable occasion de dire et de redire tout haut notre fidélité à l'idéal de l'unité jurassienne. De cet idéal sans cesse entretenu, tirons la force de convaincre et de vaincre. Nous ne sommes ennemis de personne, sinon de la bêtise qui occulte l'évidence, et plus encore de l'hypocrisie qui inspire les manœuvres les plus basses. Le canton de Berne est averti: jamais nous n'accepterons qu'au gré d'intrigues politiques ou de tripotages électoraux les intérêts du Jura puissent être galvaudés ou réduits à néant. Dès lors qu'il se garde de mal faire. Il a pris des engagements, nous comptons qu'il les respecte. De bonne volonté nous sommes, sujets à naïveté nous ne serons jamais. Nous avons des devoirs, mais nous avons aussi des droits, le plus imprescriptible étant celui d'agir, jusqu'à sa réalisation, en faveur de l'unité du Jura.

L'histoire nous autorise à cela, le cœur et la raison nous y pressent. A nos compatriotes du sud du Jura sans distinction nous disons, mains tendues: essayons, faisons l'exercice, allons jusqu'au bout du processus proposé par les deux gouverne-

ments, celui du Jura méritant à nos yeux un hommage appuyé, saisissons notre chance et décidons, en pleine connaissance de cause et en toute liberté. Voyons ce qui peut être fait ensemble, faisons-le et tranchons! Alors nous nous montrerons dignes de nos droits démocratiques, alors nous entrerons dans l'histoire, par la grande porte, pour n'en sortir jamais. Compatriotes et frères, jeunesse jurassienne, générations de l'avenir, l'heure est au rassemblement. Répondez à l'appel, mobilisez-vous, grossissez les rangs, parlez, dites vos espoirs, revendiquez, rapprochez, combattez la division, agissez de telle sorte que nos vœux de progrès et nos rêves de liberté se réalisent, dans l'unité retrouvée d'un Jura souverain, de Boncourt à La Neuveville!

Discours de Pierre-André Comte, secrétaire général du MAJ, prononcé le dimanche 9 septembre 2012.



Pierre-André Comte, secrétaire général du MAJ.

L'unité approche!

Aujourd'hui le canton du Jura a prouvé que ceux qui prédisaient son échec se trompaient. Il est bel et bien viable, dynamique et moderne. Parmi ceux qui ont choisi de rester dans le canton de Berne, le constat est amer. Les structures y sont sans cesse remises en question et les mesures d'économie se suivent, comme celles annoncées pour 2013. En effet, les comptes 2012 du canton de Berne devraient boucler avec un déficit abyssal de 425 millions de francs. Les effets sur la région se font déjà sentir puisque par mesure d'économie les liaisons ferroviaires entre Malleray et Tavannes seront réduites en matinée dès le mois de décembre. Pire, selon des projections démographiques, la population du Jura-Sud devrait diminuer de 4% ces prochaines années. Le canton de Berne entend prendre en compte ces chiffres pour la planification de ses infrastructures hospitalières, scolaires et de transport. Il est fort à parier que si le Jura-Sud devait rester dans le canton de Berne, l'Ours réduirait son offre en service public. Le statu quo+ deviendrait dès lors statu quo-.

La résolution de la Question jurassienne a donc de réelles chances d'aboutir désormais. Il n'est pas de plus grande aspiration pour un peuple que de devenir maître de son propre destin.

Le processus est unique. Aucun autre pays du monde n'œuvre à sa déconstruction comme le fait le canton du Jura. Planifier ce qu'il adviendra lorsqu'un Etat prendra fin est pourtant aussi

important que le travail nécessaire à le conserver en vie. Les procédures de modification de la structure d'un Etat sont d'ailleurs un élément clé du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

Pour relever ces défis nous devons nous unir. C'est une chose que nous savons faire. «Unissez-vous, fils de la Rauracie» est notre chant de ralliement depuis très longtemps, alors faisons-le et unissons notre région.

L'unité approche, elle n'a jamais été aussi près. Il n'appartient qu'à nous de la saisir et de profiter pleinement de l'avenir qu'elle nous réserve.

Extraits du discours de Clément Piquerez, animateur principal du Groupe Bélér, prononcé le dimanche 9 septembre 2012.



Clément Piquerez, animateur principal du Groupe Bélér.

<http://www.maj.ch>

LE JURA SE SOUVIENT

Reconnaissance du peuple jurassien



Assemblée populaire à Delémont, 5 novembre 1950.

La Fête du peuple jurassien se déroule le dimanche 1^{er} octobre 1950 à Delémont. Quatre mille personnes se rassemblent dans la cour du Château pour écouter les discours dont le thème principal concerne la future révision constitutionnelle bernoise.

Le 29 octobre 1950, la population du canton de Berne accepte la révision par 69 091 voix contre 7380, mais 75% des électeurs bernois s'abstiennent de voter. Dans le Jura, la participation s'élève à 58% (20 526 voix pour et 1260 contre). La Constitution reconnaît l'existence du peuple jurassien, reconnaît le caractère officiel de la langue française, garantit deux sièges pour le Jura au Conseil exécutif et institue la création d'une commission paritaire consultative pour les questions touchant les relations entre l'Ancien canton et le Jura historique.

Le 5 novembre 1950, le Mouvement séparatiste jurassien s'invite à la manifestation populaire annoncée par le Comité de Moutier afin de célébrer la reconnaissance officielle du peuple jurassien. La délégation cantonale présente à Delémont sera accueillie par des cris «Jura libre! Jura libre!» A la fin de la manifestation, le chant de la *Nouvelle Rauracienne* provoquera la débandade des membres du Gouvernement bernois.

LocaGestion
Location d'appartements et gestion immobilière



La compétence immobilière.

LocaGestion SA, 2740 Moutier
Tél. 032 493 51 41
info@locagestion.ch www.locagestion.ch

LUESCHER
MACONNERIE SA
CARRELAGE | CHEMINÉES

Ch. Nicolas-Junker 3
CH-2740 Moutier

Tél: 032 493 51 54
Fax: 032 493 63 50

info@luescher-maconnerie.ch | www.luescher-maconnerie.ch

WIRTH & GIRARDIN SA

ENTREPRISE DE PEINTURE
Sous-Chaux 39 2740 Moutier

• CRÉPIS • PAPIERS PEINTS • FAÇADES • BETON CIRÉ
Tél. 032 493 56 46
Mobile 079 354 72 82
Fax 032 493 56 71
Courriel: info@wgsa.ch

ZAHNO
Cuisines & Confort
Rue Centrale 62 2740 MOUTIER

Des cuisines pleines de sens pour tous les goûts, pour tous les budgets, et les conseils d'un gastronome averti.

poggen pohl
Tél. 032 493 31 25